

Si cet email ne s'affiche pas correctement [cliquez ici](#)

Décembre 2024



lettre d'information **BDF ENTREPRISES**



BANQUE DE FRANCE
EUROSISTÈME

Accompagnement des entreprises

Vous souhaitez accéder aux informations de la Banque de France sur votre entreprise, vous êtes à la recherche d'une solution de financement, vous souhaitez échanger avec un expert sur les difficultés financières, vous rencontrez une difficulté avec votre banque ?

Découvrez nos dispositifs gratuits d'accompagnement :

[En version PC](#)



[En version mobile](#)



L'Espace dirigeant : canal privilégié pour faciliter la communication avec les dirigeants d'entreprises

Depuis quelques mois, la Banque de France a ouvert « l'Espace dirigeant ». Vous aussi, rejoignez les milliers de dirigeant(e)s d'entreprise qui s'y sont déjà connecté(e)s. Dans cet espace sécurisé vous retrouverez 24H/24 l'ensemble des informations dont nous disposons sur votre (vos) entreprise(s) : la cotation, les indicateurs financiers clés de votre entreprise avec une comparaison sectorielle, un diagnostic financier gratuit (OPALE) pour vous aider dans la gestion et la prise de décision.

L'Espace dirigeant propose également une messagerie sécurisée, pour faciliter vos échanges avec vos interlocuteurs Banque de France de votre région.

Connectez-vous facilement via FranceConnect :

[Accéder ici à votre espace dirigeant](#)

Rehaussement du seuil de cotation

La cotation des entreprises par la Banque de France

La Banque de France cote l'ensemble des entreprises non financières dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 k€.

La cotation Banque de France reflète la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de 1 à 3 ans. Cette cotation est indispensable aux missions de la Banque de France pour la Politique Monétaire et la Stabilité Financière. Elle facilite également le dialogue entre l'entreprise et ses partenaires financiers.

Ce seuil de 750 k€, inchangé depuis plus de 40 ans, n'a pas suivi l'inflation et ne reflète plus la réalité économique actuelle. Il serait aujourd'hui équivalent à plus de 2 millions d'euros. Par conséquent, la Banque de France cote un nombre croissant de petites entreprises, alors que la réglementation européenne impose des seuils de plus en plus élevés pour les différentes catégories d'entreprises.

Rehaussement du seuil de cotation le 12 janvier 2025

À compter du 12 janvier 2025, le seuil de cotation sera relevé à 1,250 k€ de chiffre d'affaires. Ce relèvement permettra à la Banque de France de coter environ 300 000 entreprises, soit une augmentation de 40 000 entreprises par rapport à 2019 et de 100 000 par rapport à il y a dix ans. Les entreprises ne répondant plus aux critères de cotation suite à ce relèvement continueront de bénéficier des autres services proposés par la Banque de France, tels que l'accès au diagnostic financier OPALE via l'espace dirigeant, l'accompagnement des correspondants TPE/PME et la Médiation du Crédit.

Fin du dispositif exceptionnel d'acceptation des créances privées cotées 3+ à 4+ en garantie des opérations de refinancement

Le 16 décembre 2024, dans un contexte de normalisation de la politique monétaire et de fin de la crise du COVID, la Banque de France met fin au cadre temporaire d'acceptation des créances privées additionnelles, à l'exception des PGE, que les banques pouvaient mobiliser en garantie de leurs demandes de refinancement auprès de la Banque de France. En particulier, les créances des entreprises dont la notation correspond aux cotes 3+ à 4+ ne sont plus éligibles à partir de cette date. Les Banques françaises n'ont pas été conduites à mobiliser significativement ces créances.

Cette mesure n'affecte pas la qualité de crédit des entreprises cotées 3+ à 4+. Les cotes 3+ à 4+ continuent de pouvoir être pleinement utilisées au titre des autres usages de la cotation, notamment comme une appréciation externe servant de repère à de nombreux établissements financiers indépendamment du cadre de la politique monétaire.

Colloque du 4 février 2025 Médiation du crédit SIAGI-CMA France



L'étude annuelle sur situation financière des entreprises est parue



L'analyse de 1,6 million de liasses fiscales indique que la situation financière des entreprises françaises a globalement bien résisté en 2023. Malgré une baisse par rapport à 2021, la trésorerie est toujours à un niveau supérieur à l'avant-crise Covid dans tous les secteurs d'activité – y compris dans l'hébergement-restauration, pourtant fortement touché par la crise sanitaire.

L'entrepreneuriat féminin en 5 vidéos pédagogiques

Lever les freins à l'entrepreneuriat féminin, développer l'offre de coaching bancaire et financier en faveur des entrepreneures. Découvrez cinq épisodes « spécial entrepreneur(e) » de la web-série La Minute Cash.

[Les débuts de Charlotte](#)

[Charlotte s'entoure : de l'importance d'être bien accompagné\(e\)](#)

[Charlotte se lance dans son business plan \(BP\)](#)

[Charlotte rencontre sa banquière](#)

[Le projet de Charlotte prend vie](#)



Retrouvez la Banque de France sur : [f](#) [t](#) [in](#) [You Tube](#)
et sur la page internet : [Chefs d'entreprise, la Banque de France est à vos côtés \(banque-france.fr\)](#)

[Mention d'information Informatiques et Liberté](#)

Si vous souhaitez recevoir notre newsletter, [s'abonner ici](#)
Si vous ne souhaitez plus recevoir notre newsletter, [se désabonner ici](#)

Vous recevez cette lettre d'information de la part de la Banque de France.
Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6/01/1978 modifiée par la loi du 6/08/2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de retrait aux informations nominatives vous concernant en écrivant à l'adresse suivante entreprises@banque-france.fr